



Paris, le 6 octobre 2025

Accord salariés aidants : un dispositif déjà plébiscité 1 an après sa mise en place

Un an après son entrée en vigueur en octobre 2024, l'accord "salariés aidants" de la Macif a déjà démontré toute son utilité. A ce jour, 727 situations d'aidance sont accompagnées, soit 3 fois plus qu'il y a 1 an. Ce dispositif innovant, pensé pour répondre aux besoins spécifiques des collaborateurs aidants, associe souplesse organisationnelle, soutien financier et accompagnement RH individualisé.

Un dispositif qui répond à un véritable besoin d'accompagnement de salariés aidants pour répondre à un défi majeur : "concilier vie professionnelle et rôle d'aidant" révélé par la dernière étude IFOP/Macif*. En effet, 59% des aidants ont constaté des conséquences importantes sur leur vie professionnelle et les principaux aménagements mis en place pour concilier le rôle d'aidant sont la prise de congés (70 %), l'aménagement des horaires (64 %) et le télétravail (58 %).

"Prévenir et tenir compte des singularités dans une logique de relation de confiance de long terme sont deux axes clés de notre politique RH. Le succès de notre dispositif dédié aux salariés aidants repose en particulier sur le rôle clé de nos 4 référentes RH qui accompagnent chaque salarié aidant afin de lui proposer des mesures adaptées à sa situation professionnelle et personnelle. Plusieurs critères sont pris en compte tels que la situation de l'aidé, la fréquence de l'aide ou encore la distance géographique de l'aidé." Nicolas Llorens, Directeur des Ressources Humaines de la Macif

>> Accord salariés aidants : un dispositif déjà plébiscité 1 an après sa mise en place

Mis en place en octobre 2024, l'accord salariés aidants de la Macif est une avancée majeure dans l'accompagnement des collaborateurs concernés.

Ce dispositif innovant positionne les référents RH comme apporteurs de solutions individualisées : aménagements de temps de travail, congés spécifiques, dons de jours

abondés par l'entreprise, ou encore aides financières pouvant atteindre 1 200€/an pour préserver la santé de l'aidant.

1 an après sa mise en place, les résultats parlent d'eux-même :

- 727 situations accompagnées, soit une progression de plus de 300 % par rapport au 30 septembre 2024
- 50% des situations d'aidance accompagnées concernent un parent / aîné et 1/3 des enfants.
- 46% des situations sont relatives à une affection de longue durée et 1/3 à la perte d'autonomie d'un proche.
- Parmi les mesures mises en place, le compteur aidant est le plus utilisé, avec en moyenne 3 jours pris par aidant (sur les 10 jours prévus)
- Nos 4 référents aidant de proximité ont mené **844 entretiens en 11 mois**.

Un bilan à 1 an qui témoigne de l'utilité d'un dispositif pensé pour répondre aux besoins spécifiques des collaborateurs Macif en situation d'aidance.

"L'accompagnement que j'ai reçu, c'était avant tout une interlocutrice de la QVT disponible, qui m'a bien expliqué le dispositif. J'ai eu beaucoup de souplesse et de compréhension.", Maud

"Les mesures de l'accord apportent beaucoup de souplesse, notamment en cas d'absence imprévue ou grâce à du temps de télétravail supplémentaire, ce qui me permet de mieux équilibrer vie personnelle et professionnelle." Anne-Marie

>> Les aidants actifs : un équilibre fragile entre vie professionnelle et vie personnelle

La dernière étude IFOP/Macif met notamment en lumière l'un des défis majeurs des aidants actifs " concilier emploi et rôle d'aidant" *.

Être aidant signifie avant tout consacrer du temps à un proche : parent (44 %), conjoint (16 %), grand-parent (15 %) – en perte d'autonomie (50 %), malade (39 %) ou en situation de handicap (24 %). Cette aide, apportée au moins deux fois par mois, prend de nombreuses formes : courses (55 %), soutien moral (46 %), accompagnement aux rendez-vous médicaux (40 %), coordination avec les professionnels de santé (16 %) ou gestes du quotidien comme la toilette (15 %) ou l'habillage (14 %).

Ce rôle est exigeant : 68 % des aidants estiment qu'il est « difficile » à tenir, principalement en raison de la charge mentale (36 %), du manque de temps pour soi (33 %) et du sentiment d'isolement (15 %).

Les répercussions sont fortes sur la vie personnelle : moral (75 %), santé (71 %), loisirs (70 %), vie conjugale (61 %). Des répercussions également conséquentes au niveau professionnel avec 59% des aidants actifs qui déclarent un impact important sur leur activité. Les principaux aménagements mis en place pour concilier le rôle d'aidant sont la prise de congés (70 %), l'aménagement des horaires (64 %) et le télétravail (58 %).

Pourtant, les dispositifs existants d'aide aux aidants sont encore peu utilisés même s'ils commencent à être connus, signe d'un accompagnement à renforcer. Par exemple, le congé de proche aidant n'a été utilisé que par 24% des aidants alors qu'il est connu par 68% d'entre eux. Le congés de solidarité familiale n'a été utilisé que par 24% des aidants alors qu'il est connu à 68%. Quant au droit au répit, il n'a été utilisé que par 22% d'entre eux alors qu'il est connu à 58%.

>> Retrouver ici les résultats complets de l'étude IFOP/Macif

Contacts presse:

Caroline Lemarchand • 06 28 11 56 37 – clemarchand@macif.fr **Marina Ducros** • 06 13 55 57 98 – mducros@macif.fr

* Étude "Etre aidant et travailler dans le secteur de la santé" réalisée par l' IFOP pour la Macif menée du 16 au 25 juin 2025, auprès d'un échantillon représentatif de 2 000 Français actifs (dont 1 000 dans le secteur de la santé), âgés de 18 ans et plus, par questionnaire en ligne.

A propos de la Macif ● Assureur mutualiste, la Macif protège au quotidien ses 6,37 millions de sociétaires adhérents ou clients avec des offres et services simples et utiles en assurances dommages, santé-prévoyance et finance-épargne. La Macif a réalisé un chiffre d'affaires de près de 6,95 milliards d'euros en 2024. Gérant plus de 19 millions de contrats, elle compte près de 12 000 salariés qui exercent tous en France au sein d'un réseau de plus de 450 points d'accueil physiques et téléphoniques. La Macif a été réélue marque préférée des Français dans la catégorie Compagnies d'assurance en 2024.

Macif, une marque Aéma Groupe ● Mutualiste dans l'âme, activiste par conviction, Aéma Groupe est le groupe mutualiste de protection né du rapprochement entre Macif et AÉSIO mutuelle. Avec l'acquisition d'Abeille Assurances en 2021 suivie de la création d'Ofi Invest en 2022, Aéma Groupe réalise un chiffre d'affaires de 16,1 milliards d'euros en 2024. Ses plus de 20 000 collaborateurs et 1 800 délégués œuvrent au quotidien pour accompagner et protéger 12,1 millions d'assurés. Multimarques, multiréseaux et multimétiers, Aéma Groupe couvre l'ensemble des besoins de protection (assurance dommages, santé-prévoyance, épargne-retraite et gestion d'actifs). Aéma Groupe veut apporter des réponses éclairées, constructives et humaines face aux grands enjeux de protection liés aux transitions actuelles. En poursuivant la construction d'un acteur mutualiste de premier plan, il crée un modèle inédit, hybride et ouvert capable d'apporter des solutions plus justes, plus adaptées au monde d'aujourd'hui et de demain.
